

# Certificat fédéral de capacité sans formation en apprentissage

---

## Sommaire

---

- Généralités
- Descriptif
- Procédure
- Recours

## Généralités

---

Ce sujet est réglé par le droit fédéral il convient donc de consulter la fiche fédérale suivante: "Certificat fédéral de capacité sans formation en apprentissage".

Sous certaines conditions, la loi permet à une personne qui a plusieurs années d'expérience dans un métier d'obtenir un Certificat fédéral de capacité (CFC).

## Descriptif

---

Se référer à la fiche fédérale correspondante.

## Procédure

---

Les personnes intéressées peuvent se renseigner auprès de l'Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière OSP.

Avant d'entamer toute démarche, il est conseillé de se renseigner auprès de ce service. De plus, des séances d'informations sont régulièrement organisées.

## Recours

---

Se référer à la législation en vigueur.

## Sources

---

Responsable rédaction: HESTS Valais

---

## Adresses

Office d'orientation scolaire et professionnelle du Valais romand (OSPVR) (Sion)

## Lois et Règlements

Loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 13 juin 2008  
Ordonnance concernant la loi d'application de la loi fédérale sur la formation professionnelle du 9 février 2011

## Sites utiles

Office d'orientation scolaire, professionnelle et de carrière OSP